



La Commune



Macron, minoritaire et... INÉLIGIBLE !!! ANNULATION IMMEDIATE DE LA DECISION DE LA COMMISSION DES COMPTES DE CAMPAGNE VALIDANT MACRON !

DECLARATION

*Avec **43,6%** des voix réelles (inscrits) Macron est devenu légalement chef de l'Etat.*

*Avec **16%** des voix réelles (inscrits) sa Cour des miracles LREM a obtenu légalement une majorité écrasante de députés.*

Et ce n'est pas tout : comme candidat, Macron a violé le Code électoral



Il est clair, à présent, que Macron a bénéficié de ristournes considérables de la part des fournisseurs privés¹. Ces ristournes sont des **avantages** interdits par le Code électoral.

Le Code électoral stipule expressément : « Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. ».²

La Commission des comptes de campagne a fermé les yeux, sans quoi, le juge de l'élection aurait été saisi et aurait logiquement prononcé l'inéligibilité de Macron et aurait pu le déclarer **démisionnaire d'office**.

Légende : Capture prélevée sur le site de la commission des comptes de campagne ³ ...

La Commission des comptes de campagne a validé les comptes de campagne le 3 août 2017.⁴

Le 30 mai 2017, le président et vice-président de cette commission ont bénéficié d'augmentations de salaire sonnantes et trébuchantes, par décret publié au journal officiel ⁵ ...

Il y a parfois de fâcheuses coïncidences qui fâchent.

Quoi qu'il en soit, du strict point de vue de la démocratie et du Droit, la décision de la commission des comptes de campagne peut et doit être purement et simplement annulée, le juge des élections peut et doit être saisi.

Il appartient à l'ensemble du mouvement ouvrier et démocratique de mener une campagne de masse unie pour en finir avec cet arbitraire.

Que Macron s'en aille maintenant, avec toutes ses réformes et ses « concertations ». Le plus tôt sera le mieux !

Comité national de La Commune, le 10-06-2018

1 ristournes accordées par le propriétaire des théâtres Antoine et Bobino

2 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070239&idArticle=LEGIARTI000006353127&dateTexte=20100212>

3 <http://www.cnccfp.fr/index.php?art=684>

4 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035356808>

5 http://www.liberation.fr/checknews/2018/06/08/est-il-vrai-que-le-salaire-du-president-de-la-commission-des-comptes-de-campagne-a-ete-augmente_1657430

Modifié le dimanche 10 juin 2018

Voir aussi dans la catégorie Déclarations

COMMUNIQUÉ



Communiqué du groupe La Commune

Conformément à ses statuts, et sur proposition de son Comité National, l'assemblée générale des militant.e.s du groupe La Commune, section française de la Ligue Internationale Socialiste... »

DÉCLARATION



L'avenir de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie ne peut pas se faire sans le peuple kanak

Droit au peuple kanak à disposer de lui-même et à l'indépendance ! Report du référendum du 12 décembre 2021 ! »



LIGUE SOCIALISTE

Déclaration de la LIS : L'Etat sioniste sera détruit, un Moyen-Orient socialiste renaîtra de ses cendres

La Commune relaie la déclaration de la Ligue socialiste internationale »

NOTES

RETRAIT DE LA LOI « SECURITE GLOBALE » - MANIFESTATION AUJOURD'HUI SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020

DECLARATI

28 NOVEMBRE 2020

C'est désormais au grand jour que la crise de fin de régime s'expose et interpelle chacun et chacune, dans une violence inouïe menée par la police aux ordres du gouvernement. Macron peut bien,... >>



COMMUNIQU

Journée Internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes

Communiqué du 25 novembre 2020 >>



COMMUNIQU

Communiqué

C'est avec la plus extrême fermeté que nous condamnons l'assassinat barbare qui a été commis le vendredi 16 octobre 2020 contre Samuel Paty, professeur d'histoire à... >>

